



Amélioration du statut ITA : la fin des illusions !

Personnels contractuels, les derniers développements doivent vous faire réagir !

1 – MORT DU STATUT COMMUN AVEC LES PERSONNELS CONTRACTUELS DES AGENCES DE L'EAU : c'est ce qu'ont annoncé, en CCP le 6 octobre et en CODIR élargi le 30 septembre 2011, S. Andreani et P. Lavarde. Le ministère du Budget s'oppose à son extension aux contractuels de l'ONCFS, de l'ONEMA et du Conservatoire du Littoral. Les raisons évoquées sont :

- Les échelons terminaux des grilles de la catégorie III (catégorie B), supérieurs aux propositions du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la Fonction Publique, en cours de négociation, et pour lequel ils ne peuvent accepter d'exception de peur de faire tache d'huile, même pour une poignée d'agents.
- Le refus d'une imputation sur le budget de l'Etat du coût de ce statut à l'ONCFS.

Le cabinet de la Ministre indique que les 2 réunions interministérielles de juillet et septembre ne sont pas « conclusives »... La DRH du ministère, lors d'une réunion le 10 octobre sur les contractuels AAMP et Parcs Nationaux, répond qu'elle n'a toujours pas d'éléments à communiquer sur la position gouvernementale...

2 - REFUS DU CONTROLEUR FINANCIER DE RENOUVELER LES CDD DE 3 ANS des chargés de missions à la DG. Trente-trois ingénieurs responsables de missions prioritaires pour l'établissement sont concernés en DAST, DCIE et DCUAT d'ici quelques mois. Au mieux, ces collègues se verront proposer un CDD d'un an, dans des conditions souvent limites (ex. : périodes de travail sans contrat valide), avec parfois des baisses de salaire. Au pire, ils se verraient remplacés par des fonctionnaires en détachement. Or le directeur général leur a toujours promis une titularisation avec validation de leur ancienneté à la parution du nouveau statut. Ces personnels sont désormais clairement **aux avant-postes de la précarité à l'ONEMA**, en parfaite illustration de l'évolution de la fonction publique et de l'ambition que celle-ci se fixe à elle-même, derrière des discours ronflants mais discrédités.

3 – NON APPLICATION DES ACCORDS JACOB AU STATUT ITA. Notre direction générale a d'abord refusé d'ouvrir le dossier puis a timidement lancé le chantier. Les personnels contractuels concernés sont nombreux et payés

sur des indices obsolètes depuis près de 5 ans. Leur situation doit également être régularisée en préparation de leur reclassement.

**Le nouveau statut « Agences » étendu avait été promis par la ministre Nelly Olin à la naissance de l'ONEMA en 2007 !
Il est inscrit dans le contrat d'objectifs de l'ONEMA.**

Pour continuer à nous endormir, la Fonction Publique proposerait de nouvelles grilles et un nouveau régime indemnitaire mais seulement pour les catégories A et A+.

NOUS DEVONS RESTER TOUS SOLIDAIRES.

Nos collègues des agences bénéficient de grilles et d'un régime indemnitaire plus favorables que celui des ITA, Ils bénéficient également de ratio de promotions pour changer de catégories (équivalent des groupes à l'Onema) et de niveaux (ou classes à l'Onema).

Leur mobilité est en théorie facilitée. Ils ne subissent pas de perte de salaire lors d'une intégration ou d'une promotion.

Les organisations syndicales de l'ONEMA exigent la sortie immédiate du nouveau statut commun aux agences de l'eau, à l'ONCFS, au CELRL et à l'ONEMA tel qu'il a été négocié ces dernières années.

Les organisations syndicales de l'ONEMA exigent le renouvellement de tous les CDD de 3 ans actuellement sur la sellette afin qu'ils puissent bénéficier de la prochaine loi « déprécarisation » et l'engagement d'ouvrir tous ces postes en CDI sitôt les statuts avalisés.

Les organisations syndicales de l'ONEMA exigent l'application immédiate des accords JACOB au statut ITA.

**Les organisations syndicales de l'ONEMA dénoncent les promesses non tenues et appellent à la grève et à la manifestation à partir du prochain CA de l'ONEMA
le 18 novembre 2011.**

**Administratifs ou techniques, catégories A, B ou C, CDI ou CDD :
tous concernés ! Tout ensemble !**

CONTACTS :

- pour le SN CGT ONEMA : David MONNIER (06.08.76.10.12)
- pour le SNAPE ONEMA SOLIDAIRES : Anne AESCHIMANN (06 70 80 12 05)
- pour le SNE FSU : Rémy ARSENTO (06.72.08.10.03)